

**Projet de Compte rendu
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles**

Kinshasa (République démocratique du Congo), 28 et 29 avril 2016

ANTANANARIVO (MADAGASCAR) | 10 JUILLET 2016

En l'absence d'un enregistrement audio complet, le présent compte-rendu consigne les décisions prises et le texte des présentations est reproduit intégralement dans la mesure où une version écrite était disponible.

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a tenu sa réunion les 28 et 29 avril 2016 à Kinshasa (République démocratique du Congo), sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse).

Près de 60 parlementaires étaient présents. Les sections suivantes étaient présentes : Bénin, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo et Suisse. Près d'une soixantaine de parlementaires y ont participé. De plus, la CECAC a accueilli des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'UNESCO et de la Fondation Hirondelle.

Le Président déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président demande aux membres de la Commission la souplesse nécessaire afin de pouvoir modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés et ainsi mieux utiliser le temps disponible.

Le Président propose l'ajout au point 15 « Questions diverses », des éléments suivants :

- Sous-commission de l'éducation ;
- Séminaire sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté comme suit:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Berne 8 juillet 2015)
4. Projet de rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse), Président
5. Projet de rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr. Jacques Mokako, (Député, République démocratique du Congo), rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
6. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne :
 - a) Déclaration sur la cyber-attaque contre TV5MONDE ;

- b) Résolution sur un accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA ;
 - c) Résolution sur la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak ;
 - d) Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens ;
 - e) Résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies.
7. Discussion sur la contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Antananarivo, en novembre 2016 – Thème : Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone
 8. Proposition d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire – Présentée par M. Didier Berberat (Conseiller aux Etats, Suisse), président
 9. Projet de rapport sur la marchandisation de l'éducation – Présenté par M. Philippe Mouiller (Sénateur, France)
 10. Initiative "Libres Ensemble" de l'OIF sur la déradicalisation – M. Kanel ENGANDJA-NGOULO, Spécialiste de programme au Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale
 11. Fondation Hironnelle – M. Jean-Claude Mwepu (administrateur de la Fondation Hironnelle RDC) et Mme Virginie Ebner (directrice de Hironnelle Communication)
 12. Protection des biens patrimoniaux – M. Augustin Bikale Mukundayi, spécialiste culture du bureau de l'UNESCO à Kinshasa
 13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission
 14. Remplacement du Sénateur Duchêne à titre de rapporteur de la CECAC par le Sénateur Mouiller
 15. Questions diverses
 - a) Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme : création d'un réseau francophone au sein du Comité interparlementaire de lutte contre la tuberculose (Global TB Caucus) – Madame Chantale Guittet (Députée, France) ;
 - b) Sous-commission de l'éducation ;
 - c) Séminaire sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
 16. Date et lieu de la prochaine réunion

3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Berne 8 juillet 2015)

Un compte rendu de la dernière réunion, tenue à Berne, le 8 juillet 2015, a été mis en ligne sur le site de l'APF en amont de la réunion.

Le compte rendu est adopté, tel que proposé.

Le compte rendu est disponible sur le site de l'APF.

4. Projet de rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse), Président

Le Président fait rapport des activités de la CECAC depuis la dernière réunion, tenue à Berne, en juillet 2015. Ce rapport d'activités a été mis en ligne sur le site de l'APF en amont de la réunion.

Le rapport d'activités est adopté, tel que proposé.

Le rapport du Président est disponible sur le site de l'APF.

Les membres abordent le point 6 de l'Ordre du jour.

6. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne :

Le Président informe les membres que lors de sa réunion à Berne en juillet 2015, le Bureau de l'APF a décidé que le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière ferait désormais partie intégrante du rapport d'activités des Présidents de commission. En confiant ce mandat de suivi des résolutions aux commissions, M. Berberat explique que le Bureau souhaite susciter un retour plus satisfaisant de la part des sections concernant la mise en œuvre des résolutions.

Il poursuit en mentionnant qu'actuellement le peu d'information sur le suivi des résolutions peut être interprété comme une indifférence des sections quant à l'application de celles-ci. Cette situation ne permet pas une analyse significative de l'impact des résolutions. C'est avec les renseignements fournis par les sections que l'on peut établir un rapport annuel de suivi informatif.

Afin de tenter d'atteindre cet objectif, M. Berberat a demandé au conseiller de la Commission, M. Maziade, de préparer une lettre que sera envoyé aux sections demandant de faire part du travail de suivi qui a été fait par la section. De plus, le Président souhaite qu'à la réunion de Madagascar en juillet prochain, les membres soient en mesure de faire un bref compte-rendu du suivi dans leur section. Ce point sera mis à l'Ordre du jour.

Le Président Berberat souhaite pendant la présente réunion porter de nouveau à l'attention des membres les résolutions de la CECAC qui ont été adoptées en plénière à Berne. Il veut également faire part du travail effectué jusqu'à ce jour concernant la mise en œuvre de ces résolutions.

a) Déclaration sur la cyber-attaque contre TV5MONDE :

Concernant cette résolution, le Président informe les membres qu'il a fait personnellement un suivi en intervenant directement auprès de certains collègues parlementaires afin qu'ils ou elles sollicitent leur gouvernement à verser à TV5MONDE une contribution spéciale pour faire face aux coûts additionnels occasionnés par cette attaque. Il mentionne que les gouvernements sollicités ont répondu positivement.

b) Résolution sur un accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA :

Le Président rappelle que cette résolution est un pas important du *Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme* dans son mandat de lutte contre le VIH/sida. Il encourage vivement les membres de la Commission à porter cette résolution à l'attention des autorités compétentes de leur gouvernement.

Certains membres expliquent que la culture et les traditions de leur pays complexifient l'application de la résolution. A ce sujet, l'auteur de la résolution, M. Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse), rappelle que la résolution prend racine dans les connaissances scientifiques internationalement reconnues. La résolution n'a pas pour but de juger des pratiques nationales des pays.

c) Résolution sur la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak :

A titre de suivi concernant cette résolution, le Président souligne qu'il a invité, dans le cadre de la présente réunion, un spécialiste de l'UNESCO qui fera une présentation sur la protection des biens patrimoniaux.

d) Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens :

Le Président rappelle que cette résolution recommande, entre autre, le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5MONDE afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire. Il informe qu'il a demandé au Secrétaire général administratif, M. Didier Le Bot, et au Conseiller de la CECAC, M. Jacques Maziade, de rencontrer les autorités de TV5MONDE. M. Berberat informe les membres que M. Le Bot et M. Maziade ont rencontré le Directeur des relations institutionnelles et des relations avec la Francophonie, M. Laurent Cagna. M. Berberat expose qu'il ressort de cette rencontre des éléments intéressants. D'abord, on fait valoir chez TV5MONDE qu'on ne peut pas s'engager formellement à couvrir les activités de l'APF car cela irait à l'encontre de l'indépendance journalistique et de la liberté de la direction de l'information de choisir les événements à mettre en onde. Cependant, TV5MONDE offre à la CECAC d'auditionner le directeur de l'information pour qu'il vienne exposer les critères qu'il utilise afin de sélectionner les événements qu'il choisit de couvrir.

Le Président souligne qu'il a demandé au Conseiller de la Commission d'inviter le directeur de l'information de TV5MONDE pour qu'il soit auditionné lors de la réunion de la CECAC de Madagascar en juillet prochain.

e) Résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies :

Pour terminer, le Président porte à l'attention des membres de la Commission cette dernière résolution de la CECAC adoptée en plénière à Berne.

7. Discussion sur la contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Antananarivo, en novembre 2016 – Thème : Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone

Le Président Berberat rappelle que le 16^e Sommet de la Francophonie se tiendra à Antananarivo, les 26 et 27 novembre prochain. Il souligne que ce sera à nouveau l'occasion pour l'APF de transmettre son Avis et ses recommandations aux chefs d'État et de gouvernement francophones.

Le thème de ce Sommet est : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone. »

Le Président explique que tout comme il y a deux ans, la rédaction de l'Avis se fera en trois étapes.

Tout d'abord, les commissions et les sections proposeront au Secrétariat de l'APF, lors du débat général de l'Assemblée plénière, différents points qu'ils souhaitent voir figurer dans cet Avis. Ensuite, un projet de l'Avis sera rédigé par le Secrétariat, sur la base de ces propositions et soumis pour approbation à l'ensemble des sections. Ce projet, éventuellement amendé, deviendra l'Avis de l'APF qui sera présenté par le Président Minaku devant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Suivant cette méthodologie, le Président souhaite donc pendant la présente réunion préparer la position de la CECAC.

Suite à un large échange de vues sur sa contribution à l'Avis, la CECAC, en ligne avec le thème du Sommet entend soumettre des propositions touchant le grand axe de l'Éducation. De façon plus précise, la CECAC souhaite inclure dans l'Avis les sujets suivants :

1. l'amélioration des connaissances et des compétences comme facteur de la croissance partagée et de la stabilité économique de nos États ;
2. la promotion et le renforcement de l'éducation au développement durable ;
3. la réponse au terrorisme doit aussi être culturelle et éducationnelle et non pas seulement policière et répressive ;
4. la promotion d'une éducation de qualité et le soutien du travail des enseignants par une augmentation de l'appui financier des pays donateurs et par des priorités politiques claires des pays concernés ;
5. La promotion du maintien des filles à l'école afin de préparer leur avenir et par voie de conséquence, contrer les mariages précoces.

Par ailleurs, les membres souhaitent rappeler que le *Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme* relève de la CECAC. Aussi, il apparaît opportun d'aborder la thématique de ces maladies et de son impact sur la croissance partagée, et de son incidence générale sur le développement responsable, principalement des pays africains.

Dans ce cadre, la CECAC souhaiterait recommander les actions suivantes :

1. La santé comme facteur essentiel à l'établissement de la croissance partagée ;

2. l'abrogation ou l'opposition à des projets de loi pénalisant les populations vulnérables à la maladie ;
3. la promotion de la prévention de la transmission de ces maladies.

8. Proposition d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire – Présentée par M. Didier Berberat (Conseiller aux Etats, Suisse), président

Le Président Berberat présente d'abord un bref contexte concernant le Prix Senghor-Césaire.

Il souligne que le Prix Senghor-Césaire, dans sa forme actuelle, a pour but de récompenser une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle. Le lauréat se voit remettre un prix dont le montant est établi par le Bureau de l'APF en fonction des contributions volontaires reçues des sections. Le lauréat se voit également remettre une distinction dans l'Ordre de la Pléiade.

Il explique ce que prévoit actuellement le Règlement en ce qui concerne les étapes à franchir dans le processus actuel d'attribution du Prix :

- La 1^e étape est l'appel à contribution. Le fonds de dotation du prix est constitué par les contributions volontaires des sections de l'APF qui souhaitent y participer ;
- la 2^e étape est l'appel à candidature. Les candidatures sont proposées par les sections de l'APF, à raison d'une candidature par section, ou par les membres du Bureau de l'APF ;
- la 3^e étape est la formation du jury. Le jury composé de deux collèges de 13 membres chacun, donc 26 personnes. Le jury est présidé par le Président de l'APF ;
- finalement, la 4^e étape est la remise du Prix. Le Président de l'APF remet le prix lors de la session de l'Assemblée.

Il explique que depuis sa création, le Prix Senghor-Césaire a été remis 3 fois. La première fois, en juillet 2010 à Dakar, il fut remis à l'Association des professeurs de français en Haïti. La deuxième édition du Prix a honoré, en juillet 2012, M. Paul Gérin-Lajoie, homme politique québécois à l'origine d'une fondation portant son nom et dont la mission est de contribuer à l'éducation de base des enfants et à l'alphabétisation des adultes en Afrique francophone et en Haïti. C'est à Berne, en juillet 2015, que le prix fut remis pour la troisième fois. Il a récompensé 2 organisations soient : les souffleurs commandos poétiques de France et la Maison d'Édition Demiurge de Roumanie.

M. Berberat explique que suite à cette dernière édition, certains jurés ont fourni des commentaires visant à améliorer le Prix. Il souligne d'ailleurs que ces commentaires font écho à une décision du Bureau (tenu à Paris en 2013) d'entamer une réflexion globale sur la question des prix de l'APF.

Il mentionne qu'à l'instar du Prix des Jeux de la Francophonie qui a récemment fait l'objet d'une révision par la CECAC, il devenait approprié que le Prix Senghor-Césaire, après sa 3^e édition, fasse également l'objet d'une analyse afin de l'améliorer.

Le Président informe les membres qu'à sa réunion de Berne, le Bureau a décidé de confier à la CECAC le mandat d'analyser le Règlement actuel du Prix Senghor-Césaire et de lui proposer un nouveau Règlement.

Suite à une discussion entre les membres de la Commission, le Président mentionne qu'à la prochaine réunion de la CECAC à Madagascar, il proposera les grandes lignes d'un règlement du Prix Senghor-Césaire.

Les membres de la Commission abordent le point 14 de l'Ordre du jour.

14. Remplacement du Sénateur Duchêne à titre de rapporteur de la CECAC par le Sénateur Mouiller

Le Président informe les membres qu'il a appris avec regret que la Sénatrice Marie-Annick Duchêne avait démissionné de la section française de l'APF. Par le fait de cette démission, il explique qu'elle n'occupe plus le poste de rapporteur de la CECAC.

M. Berberat mentionne qu'il a fait parvenir à la Sénatrice Duchêne une lettre la remerciant pour son excellent travail auprès de la CECAC et pour son implication dans la protection et l'épanouissement de la Francophonie.

Le Président explique qu'en application de l'article 12, alinéa 5 du Règlement de l'APF, la section française présente la candidature du sénateur Philippe Mouiller au poste de rapporteur de la CECAC.

Ainsi, les membres approuvent la candidature du Sénateur Mouiller à titre de rapporteur de la CECAC.

Le Président, en son nom personnel et au nom de la Commission, accueille avec joie le Sénateur Mouiller et tient à saluer son engagement, et lui souhaite officiellement la bienvenue comme membre du Bureau de la CECAC.

Les membres de la Commission abordent le point 9 de l'Ordre du jour.

9. Projet de rapport sur la marchandisation de l'éducation – Présenté par M. Philippe Mouiller (Sénateur, France)

Le Sénateur Mouiller informe les membres de la Commission que la section française a retenu sa candidature au poste de rapporteur de la CECAC, suite au retrait de sa collègue Mme Marie-Annick Duchêne. Il profite de cet instant pour saluer le travail de Mme Duchêne au cours des dernières années et la remercie pour les conseils qu'elle lui a prodigué afin de poursuivre son action au sein de la CECAC.

Récemment élu, originaire du département des Deux-Sèvres, dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le Sénateur Mouiller siège au Sénat français à la Commission des affaires sociales et s'intéresse plus particulièrement aux questions de handicap et d'économie sociale et solidaire.

Pour lui, la présente réunion constitue un trait d'union entre le travail amorcé par sa collègue Mme Duchêne et celui qu'il entend poursuivre désormais.

Le Sénateur Mouiller fait un bref historique du rapport sur la « marchandisation de l'éducation » afin que la Commission puisse définir les suites à y donner. Le 10 juillet 2012, la CECAC avait décidé de se saisir de la question de la « marchandisation de l'éducation ». Ses collègues sénateurs qui l'ont précédé avaient eu l'occasion de présenter le projet de rapport dans ses versions préparatoires. Puis il avait paru opportun de l'enrichir. A cette fin, les sections de l'APF avaient reçu un questionnaire dont fut tiré le rapport présenté par Mme Duchêne voici un an à Libreville.

Le rapport avait alors interrogé le terme de marchandisation de l'éducation et constaté qu'il était bien plus pertinent d'envisager la complémentarité entre la mission publique d'éducation et les acteurs privés. Il avait alors été décidé que ce rapport porte sur l'enseignement primaire et secondaire. A ce stade, il estime qu'il était abouti et ne nécessitait pas de résolution pour le soutenir.

Néanmoins, il sait les observations qui ont été formulées par le Président et un certain nombre de membres, les représentants des sections gabonaises et ivoiriennes notamment, concernant l'absence de l'enseignement supérieur dans le rapport présenté. Il s'agit, selon le Sénateur, d'une problématique différente lorsque nous parlons des études supérieures qui ont pour vocation d'insérer sur le marché du travail les jeunes de nos différents pays.

Dès lors, sans perdre de vue la grande variété des modèles éducatifs dans l'enseignement supérieur au sein de l'espace francophone, il propose, dès l'issue de cette réunion, de s'atteler, avec l'aide de toutes les bonnes volontés, à produire une réflexion sur le rôle de l'Etat et des acteurs privés de l'enseignement dans la définition et la mise en œuvre d'une politique publique d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de la régulation des formations, de leur certification et du concours financier de la puissance publique aux côtés de l'offre privée de formations. Il pense pouvoir inscrire cette réflexion dans le cadre d'un apport réciproque et d'un dialogue public/privé, mais qui recouvrira bien entendu des réalités bien différentes de celles de l'enseignement primaire et secondaire.

Suite à une discussion entre les membres de la Commission, il est convenu que le Sénateur Mouiller poursuive l'étude en ajoutant un volet enseignement supérieur après avoir notamment pris des contacts avec l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor et d'autres établissements d'enseignement qu'il jugera appropriés. Une résolution viendra appuyer ce travail de réflexion qui devrait aboutir lors de la réunion de printemps de la Commission, en 2017.

10. Initiative "Libres Ensemble" de l'OIF sur la déradicalisation – M. Kanel ENGANDJA-NGOULOU, Spécialiste de programme au Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale

M. ENGANDJA-NGOULOU, spécialiste de programme à l'OIF, fait sa présentation.

Un échange avec les participants s'ensuit.

La présentation de M. ENGANDJA-NGOULOU est disponible sur le site de l'APF.

11. Fondation Hirondelle – M. Jean-Claude Mwepu (administrateur de la Fondation Hirondelle RDC) et Mme Virginie Ebner (directrice de Hirondelle Communication)

Mme Virginie Ebner et M. Jean-Claude Mwepu font leur présentation.

Un échange avec les participants s'ensuit.

La présentation de Mme Ebner et M. Mwepu est disponible sur le site de l'APF.

12. Protection des biens patrimoniaux – M. Augustin Bikale Mukundayi, spécialiste culture du bureau de l'UNESCO à Kinshasa

M. Augustin Bikale Mukundayi fait sa présentation.

Un échange avec les participants s'ensuit.

La présentation de M. Bikale Mukundayi est disponible sur le site de l'APF.

Les membres de la Commission abordent le point 5 de l'Ordre du jour.

5. Projet de rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr. Jacques Mokako, (Député, République démocratique du Congo), rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Le Dr Jacques Mokako (député, RDC) présente son rapport des activités du Réseau.

Le rapport d'activités est adopté, tel que proposé.

Le rapport du Dr. Mokako est disponible sur le site de l'APF.

13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission

Les membres de la CECAC échangent sur les sujets potentiels pouvant être traités par celle-ci dans un proche avenir.

Madame Kenda Joli-Joli propose de faire une étude sur la protection du droit d'auteur dans la Francophonie. Après la présentation de Madame Joli-Joli au soutien de sa proposition, le Président lui demande de préparer un bref plan de rapport où elle expliciterait les idées maitresses qui seraient développées dans l'étude. Il lui est loisible de présenter ce plan à la réunion de Madagascar ou à celle du printemps 2017.

Les sections du Gabon, de la Côte d'Ivoire et de la Suisse se sont proposées pour mener une étude sur la déradicalisation (le vivre-ensemble). Le Président demande à chacune des sections de lui proposer un bref plan explicitant les objectifs de cette étude et la marche à suivre pour mener à bien ce rapport. Le Président souhaite recevoir ce plan à la réunion de la CECAC à Madagascar.

La Commission passe à l'étude du point 15 de l'Ordre du jour.

15. Questions diverses

- a) *Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme* : création d'un réseau francophone au sein du Comité interparlementaire de lutte contre la tuberculose (Global TB Caucus) – Mme Chantale Guittet (Députée, France) :

Le Président informe les membres qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un dossier de la CECAC mais plutôt d'un dossier du *Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (Réseau)*, qu'il préside. Cependant, sachant que plusieurs membres de la CECAC participent également aux réunions du *Réseau*, M. Berberat souhaitait profiter de la présente rencontre pour leur transmettre cette information.

Il explique que Mme Chantale Guittet (députée, France) est membre d'une organisation qui porte le nom de « Comité interparlementaire de lutte contre la tuberculose (en anglais : Global TB Caucus) ». Ce Comité est un regroupement international de parlementaires intéressés par la lutte contre la tuberculose. Le Comité souhaite créer des groupes régionaux et linguistiques à l'intérieur de sa structure et il a mandaté Mme Guittet de former le groupe francophone.

Afin de remplir son mandat de créer le groupe francophone, Mme Guittet souhaite s'associer au *Réseau* plutôt que de mettre sur pied une nouvelle structure qui ferait exactement ce que le *Réseau* fait déjà. Le Président trouve la démarche logique. Pourquoi créer quelque chose qui existe déjà.

Le Président informe les membres qu'il y a eu une première rencontre afin d'évaluer les possibilités de coopération. Avec son autorisation, un projet de collaboration est en cours d'élaboration. Il donnera plus d'information lors de la prochaine rencontre de la CECAC ou du *Réseau*.

- b) Sous-commission de l'éducation :

Le Président souhaite informer les membres qu'il a rencontré au début du mois d'avril M. Marco Viérin, Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste. M. Viérin est également président de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC. C'est à ce titre que M. Berberat l'a rencontré.

La rencontre avait pour but de discuter de la tenue éventuelle d'une réunion de la Sous-commission. Ils ont eu une rencontre fructueuse et ils en sont venus aux conclusions suivantes :

- Il y aura une réunion de la Sous-commission de l'éducation à l'automne 2016;
- M. Viérin profitera de sa présence à la Conférence des Présidents de la Région Europe qui aura lieu à CapBreton (France) en mai pour solliciter une section européenne pour accueillir la réunion de la Sous-commission;
- Les thèmes traités à la réunion seront, entre autre, « l'éducation à la citoyenneté » et « étudier en français ». Ce dernier sujet a été suggéré par une résolution du Parlement francophone des jeunes présentée à la réunion de la CECAC de Berne.

c) Séminaire sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles :

Le Président annonce aux membres que le Bureau, à sa réunion de janvier dernier, a attribué à la CECAC une somme de 15 000€ pour tenir un séminaire portant sur la diversité culturelle.

Le Président souligne que 2015 marquait le 10^e anniversaire de la signature de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il mentionne que les parlementaires ont un rôle primordial à jouer pour que la Convention acquière sa pleine portée juridique au sein de leur État.

Par conséquent, ce séminaire aura pour objectif de faire le bilan de la mise en œuvre de la Convention au terme de ses 10 ans et de sensibiliser les parlementaires aux nouveaux enjeux qui s'imposent à l'ère du numérique.

M. Berberat mentionne que le Président de l'Assemblée nationale du Québec a généreusement accepté d'accueillir ce séminaire dans la semaine du 16 octobre prochain. La date précise reste à déterminer mais il incite les membres à inscrire cette date à leur agenda. Ce séminaire sera d'une importance primordiale pour les parlementaires.

16. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Président informe les membres que la prochaine réunion aura lieu à Antananarivo le dimanche 10 juillet prochain, alors que les quatre commissions permanentes se réuniront simultanément. Il espère les voir nombreux.

La séance est levée.